

Commune de Mézières-sur-Seine
Aménagement des zones 2NA et 2NA-UE
Déroulé de la concertation publique

27/01/2011

	phase d'élaboration du projet											
	mois M	mois M+1	mois M+2	mois M+3	mois M+4	mois M+5	mois M+6	mois M+7	mois M+8	mois M+9	mois M+10	ensuite
élaboration du projet	. consultation puis choix du groupement architecte-urbaniste-BET chargé d'élaborer le projet, l' étude d'impact et le dossier loi sur l'eau + approche environnementale de l'urbanisme (AEU) + élaboration du dossier de création de la ZAC + dossier de mise en compatibilité du POS/PLU . décision de l'ADEME de subventionnement de l'AEU				. élaboration du projet : plan de composition urbaine, epannelage et gabarits, densités par lot, principes des infrastructures, plan de composition paysagère, etc ... avec approche environnementale sur tous ces aspects + dispositions techniques (sur les EP notamment) + estimations et pré-bilan . élaboration de l'étude d'impact et du dossier loi sur l'eau				finalisation du dossier de création de la ZAC (rapport de présentation, programme global de construction, plan de situation, périmètre, étude d'impact, régime TLE)	. délibération du CM adoptant le dossier de création de la ZAC	.élaboration du dossier de mise en compatibilité du POS/PLU et des dossiers d'enquêtes DUP et parcellaire	
suite des études préalables		étude géologique sommaire + diagnostic pollution (prestation pilotée par l'EPFY)										
concertation <i>La concertation se déroule pendant toute la durée de l'élaboration du projet (R300-2)</i>	avis de publicité : Le courrier de Mantes + bulletin municipal + site internet de la commune	.page dédiée sur le site internet de la commune .ouverture d'un registre en mairie jusqu'en septembre 2011 . Recensement des associations et des organismes à consulter				. Exposition en mairie du pré- projet . 1ère réunion publique sur le pré-projet			. Exposition en mairie du projet .2ème réunion publique sur le projet	. bilan de la concertation . arrêt du dossier		après, ce n'est plus de la concertation, c'est de l'information et de la communication.
site internet	. Objectifs de la commune (délib du 30/6/10) .description des procédures .calendrier .plan du zonage 2NA & 2NA-UE du POS		annonce des événements au fur et à mesure et présentation succincte des résultats des études préalables			. Présentation du pré-projet	compte-rendu de la 1ère réunion publique		. Présentation du projet	.compte-rendu de la 2ème réunion publique .bilan de la concertation .projet arrêté	. délibération du CM de création de la ZAC .et maintenant ?	communiquer en permanence sur le site